

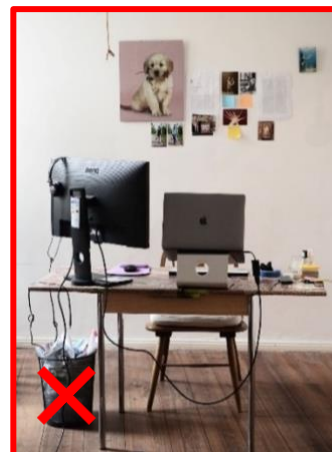
# MATÉRIEL ET ÎLOTS DE TRI

## LES CLÉS POUR OPTIMISER LE TRI DES DÉCHETS :

- **Supprimer** les poubelles individuelles
- Placer de préférence des **îlots de tri** dans les parties communes, à proximité
  - des sources de déchets et
  - dans les endroits de passage et de rassemblement (couloirs, cantines, paliers, etc...)
- Prévoir des contenants adaptés au volume et flux de déchets triés avec
  - des **ouvertures différentes** selon le type de déchet (ex. rond pour le PMC, fente pour le papier,...)
  - un **affichage visible** rappelant les règles
  - un **code couleur** pour différencier vos poubelles : **jaune** pour le papier/carton, **bleu** pour le PMC, **vert** ou **orange** pour les biodéchets et gris pour le résiduel.
- Placer les **mêmes poubelles dans tout l'organisme** (même format, même couleur, même ordre)
- **Vérifier** le tri, **nettoyer** et **vider** régulièrement les poubelles.



Un **îlot de tri** regroupe, en un endroit unique, des poubelles pour chaque flux de déchets à trier séparément (PMC, papier-carton, organique, déchets résiduels...)



## POUR BIEN CHOISIR LE CONTENANT :

1. Identifier d'abord les **besoins** (taille, nombre, couleurs, nombre de compartiments, etc.)
2. Ensuite, se renseigner auprès des fabricants et distributeurs.

Le **collecteur** peut également proposer des contenants en location.

Un déchet mal trié ne pourra pas être recyclé et sera incinéré ! **À l'inverse, le déchet trié pourra resservir comme nouvelle ressource.**

## EXEMPLES D'ILOTS DE TRI :



## SPÉCIFICITÉ ESPACE PUBLIC – OBLIGATION DE MAINTIEN DE LA PROPRIÉTÉ

Les **marchands de produits alimentaires destinés à être consommés immédiatement et à l'extérieur** doivent s'assurer que l'espace public aux alentours de leur commerce ne soit pas sali par leurs clients et par conséquent, prévoir des **poubelles visibles**, enlever les déchets sauvages et nettoyer la proximité immédiate de leur commerce.

Dans le secteur HORECA, des cendriers **doivent** également être installés en extérieur en suffisance.

Le tout doit être vidé et nettoyé régulièrement.



## CONTACT & SUPPORT

Pour toute question, contactez le [Helpdesk](#) à l'adresse : [recyclepro@environnement.brussels](mailto:recyclepro@environnement.brussels)

Autres **fiches Conseil Déchets** consultables :

- Fiche n°3 - Obligations de tri des déchets professionnels
- Fiche n°7 - Comment sensibiliser votre personnel et vos visiteurs
- Fiche n°8 - Comment sensibiliser les services de nettoyage
- Fiche n°22 - Comment donner une seconde vie à vos déchets



## LIENS UTILES

- Pour des infos détaillées et outils sur le tri : <https://recyclebxlpro.be/fr/>
- Liste des collecteurs en Région de Bruxelles-Capitale :
  - [Collecteurs agréés pour les déchets dangereux](#)
  - [Collecteurs enregistrés pour les autres déchets \(non-dangereux\)](#)